

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 14 MARS 2019**

Délibération
n° 2019.03.029.B

**Etude Infrastructures
de recharge pour
véhicules électriques
(IRVE) : demande de
subventions**

LE QUATORZE MARS DEUX MILLE DIX NEUF à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **08 mars 2019**

Secrétaire de séance : André BONICHON

Membres présents :

Jean-François DAURE, Michel ANDRIEUX, André BONICHON, Jacky BOUCHAUD, Michel BUISSON, Véronique DE MAILLARD, Gérard DEZIER, Denis DUROCHER, François ELIE, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Gérard ROY, Alain THOMAS, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Ont donné pouvoir :

Denis DOLIMONT à Jean-Jacques FOURNIE

Excusé(s) :

Anne-Marie BERNAZEAU, Xavier BONNEFONT, Jean-Claude COURARI, Guy ETIENNE, Annie MARAIS, Marie-Hélène PIERRE, Jean REVEREAULT

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 14 MARS 2019**DELIBERATION
N° 2019.03.029.B**

MOBILITES

Rapporteur : Madame DE MAILLARD**ETUDE INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES (IRVE) :
DEMANDE DE SUBVENTIONS**

GrandAngoulême, qui souhaite promouvoir une mobilité responsable sur son territoire au regard des enjeux de lutte contre la pollution de l'air et les nuisances sonores, souhaite contribuer au développement de la mobilité électrique, au travers par exemple du déploiement d'un réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques sur son ressort territorial.

Dès 2009, le territoire, alors composé de 15 communes, s'est en effet engagé sur le développement de l'électromobilité. Ainsi, en 2010, la communauté d'agglomération était l'une des 13 collectivités françaises à signer la Charte nationale pour le déploiement d'infrastructures publiques de recharge de véhicules électriques.

En 2013, l'agglomération a candidaté à l'appel à manifestations d'intérêt pour le déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (AMI IRVE) en proposant un schéma de déploiement de points de charge pour véhicules électriques sur son territoire. **Ce schéma n'a cependant pas été réalisé** pour des raisons de soutenabilité financière du projet. De même, le service mobilivolt d'autopartage et de recharge de véhicules électriques a été suspendu en raison des coûts de prestations trop importants au regard des usages.

Parallèlement, une autre démarche s'engageait sur le territoire départemental puisque le Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz de la Charente (SDEG16) a identifié les zones potentielles pour les bornes de recharge accélérées et rapides sur les communes hors GrandAngoulême avant la fusion de 2017. A ce titre, le SDEG16 a bénéficié de financements européens. Deux communes nouvellement incluses dans GrandAngoulême sont concernées par ce projet (Dignac et Mouthiers sur Boëme).

Dans un contexte national de promotion d'une mobilité plus vertueuse et face au constat du retard pris par GrandAngoulême par rapport aux autres territoires, l'agglomération veut encourager la mobilité électrique.

Pour cela, et afin de préciser les contours de son action, GrandAngoulême souhaite disposer d'une étude stratégique à ce sujet. Cette étude serait lancée au 2^{ème} trimestre 2019 afin de disposer d'orientations avant l'été.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération serait le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT				
Dépenses	Montants HT	Recettes	Montants HT	%
Schéma IRVE	15 360,00 €	FEDER	9 216,00 €	60%
		Autofinancement	6 144,00 €	40%
TOTAL	15 360,00 €	TOTAL	15 360,00 €	100%

Je vous propose :

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel et la réalisation de cette opération.

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée, à solliciter toutes les subventions mobilisables, notamment auprès de l'Europe et de la Région.

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer tous les documents afférents à cette opération.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 20 mars 2019	<u>Affiché le :</u> 20 mars 2019